



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°72_CC_2023_CCDS

PORTANT PARTICIPATION DE LA CCDS A LA COMMEMORATION DU 175^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN PARTENARIAT AVEC LE POLE CULTUREL DE LA VILLE DE KOUROU

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absents excusés :

Céline REGIS, Lauric SOPHIE, Frédéric LLADERES,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« En cette année 2023, nous célébrons le 175^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Une place particulière a été accordée dans les cérémonies à la mémoire de Toussaint LOUVERTURE, disparu le 07 avril 1803. La volonté du gouvernement est de sensibiliser les collectivités à l'organisation de cette commémoration de la mémoire des esclaves. L'esclavage et ses abolitions font partie de la mémoire Nationale.

Cette année, la Mairie de Kourou a organisé une commémoration du 06 au 10 juin 2023 ouverte à tous gratuitement. La CCDS a souhaité accompagner la Mairie de Kourou dans ce devoir de mémoire de Guyane.

Le budget prévisionnel de la manifestation « commémoration de l'esclavage » est estimé à **20 000,00€ (vingt mille euros)**

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- L'approbation du partenariat avec la mairie de Kourou pour l'organisation de la manifestation « Commémoration de l'abolition de l'esclavage »
- La prise en charge financière de la Co-organisation de la manifestation « Commémoration de l'abolition de l'esclavage » qui s'est déroulée du 06 au 10 juin 2023 pour un montant de **6 000,00€ (six mille euros)**.

Délibération n°72_CC_2023_CCDS

Participation de la CCDS à la commémoration du 175^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en partenariat avec le Pôle culturel de la ville de Kourou

- L'approbation du coût prévisionnel du projet estimé à **20 000,00€ (vingt mille euros)**, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANTS
Transport	20 000,00€	CCDS	6 000,00€
Restauration		Mairie de Kourou	14 000,00€
Animation culturelle			
Autres			
Total	20 000,00€	Total	20 000,00€

- Et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de la Communauté de Communes des Savanes par arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 du Préfet de Guyane ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 28_CC_2022_CCDS portant approbation du budget unique de la CCDS au titre de l'année 2022 ;

Vu l'avis de la commission sport et culture en date du 16 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le partenariat pour l'organisation de la manifestation « Commémoration de l'abolition de l'esclavage », pour un montant de **6 000,00€ (six mille euros)**.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût prévisionnel du projet pour un montant de **20 000,00€ (vingt mille euros)** selon le plan financement ci-après :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANTS
Transport	20 000,00€	CCDS	6 000,00€
Restauration		Mairie de Kourou	14 000,00€
Animation culturelle			
Autres			
Total	20 000,00€	Total	20 000,00€

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la régularisation du projet.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 16
Pour : 16
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,


Francois RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20230705-25-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023